



Projet à financement communautaire

Par **thocap**, le **10/06/2015 à 18:14**

Bonjour,rrnrnAyant actuellement 18 ans, étudiant et vivant chez mes parents, j'envisage de lancer un projet sur une plateforme de financement communautaire (comme Kickstarter par exemple) dont le but est de proposer un projet où les internautes peuvent contribuer sous forme de dons afin de financer le budget proposé par le créateur.rnrnUne fois que cette somme est atteinte, l'argent revient directement au créateur s'il est particulier (ce qui est mon cas) et ainsi, il peut utiliser l'argent comme il veut afin de mener à terme son projet (admettons 10 000€).rnrnJ'aimerais donc savoir si, dans mon cas, tout en ayant aucun revenu car ne travaillant pas encore, j'ai le droit de créer un projet sur cette plateforme et ainsi récupérer une certaine somme sur mon compte bancaire, et si oui, quelles sont les démarches fiscales à réaliser (justification de revenu sur fiche d'imposition des parents ?) ? Existe-t-il un plafond à ne pas dépasser ?rnrnJe précise que mon but n'est pour l'instant pas de monter une startup.rnrnJe vous remercie d'avance.rnCordialement,rnThomas.